

fiscalité

Bruxelles assouplit les règles de paiement de précompte immobilier

L'administration fiscale bruxelloise a décidé de faire preuve de souplesse dans le paiement du précompte immobilier PRI suite à la crise du coronavirus: les propriétaires bruxellois disposeront de deux mois supplémentaires. Habituellement, le PRI doit être payé deux mois après la réception de l'article de rôle.

Cette année, le délai atteindra quatre mois. Il n'est pas nécessaire de prouver que vos revenus ont été affaiblis suite à la crise du coronavirus. «Cela serait trop compliqué à gérer pour l'administration, le délai de quatre mois est donc identique pour tous les Bruxellois concernés», explique Sven Gatz, ministre bruxellois des Finances Sven Gatz (Open Vld).

Des mesures sont également à l'étude en Région wallonne. «Nous allons contacter le cabinet du ministre fédéral des Finances Alexander De Croo», indique la porte-parole du ministre wallon des Finances Jean-Luc Crucke (MR). Pour rappel, le Fédéral est encore compétent pour percevoir le précompte immobilier des Wallons, la Région prenant le relais en janvier 2021. En concertation avec le cabinet De Croo, nous allons discuter pour voir dans quelle mesure ils sont favorables à un assouplissement des délais de paiement ou à un étalement du paiement pour les personnes éprouvant des difficultés suite à une perte financière liée à la crise du coronavirus». En Région flamande, le ministre des Finances Matthias Diependaele (N-VA) n'envisage pas à ce stade de mesure pour assouplir les règles de paiement du PRI. M. R.